



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **en date du 07 novembre 2025**

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (7) : Mme JEANDOT Julie et Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre et DUPAS Jean Pierre.

Conseiller(e)s excusé(e)s : (3) Mme GRILLOT Isabelle et Mrs GENTAS Dominique et MOUREZ Jean Christophe.

Pouvoir : (1) Mr MOUREZ Jean Christophe donne pouvoir à Mr BESANÇON Laurent

Votants : 8

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18h30

* Le procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 3 octobre est approuvé à l'unanimité des élus.
Mrs le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1- Délibération : adhésion au syndicat intercommunal des sources du plateau (SISP).

Le syndicat des eaux des communes de La Marre, Picarreau, Bonnefontaine et Faye-en-Montagne, a opéré une refonte globale de ses statuts et de son mode de gestion qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

Ce nouveau syndicat s'appellera le Syndicat Intercommunal des Sources du Plateau auquel peuvent s'associer Nevy-sur-Seille et Blois-sur-Seille pour les hameaux des Chaumoïs, la Saugiat et la Queillat.

Le Conseil Municipal du 11 juillet 2025 a voté la dissolution du Sie des Chaumoïs, vote approuvé par la Préfecture. Les fonds disponibles reviendront aux communes de l'ancien Sie suivant les travaux réalisés à l'origine : pour Blois-sur-Seille 53,5 % du réseau.

Le SISP embauchera un fontainier, ainsi qu'une secrétaire spécifique.

Les 4 communes de La Marre, Picarreau, Bonnefontaine et Faye-en-Montagne seront représentées par 3 délégués et Nevy-sur-Seille et Blois-sur-Seille par 2 délégués.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants, approuve l'adhésion au nouveau Syndicat Intercommunal des Sources du Plateau et adopte les nouveaux statuts dudit syndicat.

2- Délibération : désignation d'un délégué RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- Autorise Mr le Maire à signer la Convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité, par la secrétaire de Mairie.

- Autorise Mr le Maire à prendre et à signer tout document et acte de ladite mission.

- Autorise Mr le Maire à désigner auprès de la CNIL, le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle, comme étant le Délégué à la protection des donnée et comme personne morale de la collectivité.

Coût annuel de la cotisation : 6,21€.

3- Délibération : déneigement 2025 – 2026.

Mr le Maire présente au Conseil le devis de l'Entreprise SAUSSARD de St Germain-les-Arlay concernant le déneigement sur l'ensemble du village et ruelles : déneigement à la demande, ainsi que salage. Le coût d'un passage est de 135€ HT et d'un salage de 13,34€ HT, d'où un coût global de 148,34€ HT par prestation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants, approuve le devis de l'entreprise SAUSSARD pour un montant total de 178, 01€ TTC par passage de déneigement.

Un contrat est signé avec la Commune de La Marre pour le déneigement des Chaumoises (effectué par Mr HOUSER).

4- Commission CCBHS : Informations des délégués.

Mr le Maire fait un bref résumé de la dernière commission voirie :

- Le chantier sur le Mont du Chaumoise n'a pas été validé (accotements non conformes).
- Identification des travaux sur le Mont du Chaumoise : travaux de renforcement dans la deuxième partie du Mont et travaux sur les affaissements prévus en 2026.
- Les travaux entre le Chaumoise Martin et la Grange Queillat sont confirmés pour 2026.
- Des travaux de rejointement sur le pont qui mène au Chaumoise ont été effectués. Un projet de restauration globale pour 2027 est à l'étude par la Communauté de Communes (CCBHS).

5- Repas des aînés.

La date du 7 décembre est retenue pour le repas des aînés. Le Conseil approuve la formule « salle communale avec traiteur », l'Épicerie fine de Voiteur sera sollicitée.

Les personnes de 70 ans et plus sont invitées. Les conjoints n'ayant pas 70 ans régleront leur repas.

6- Questions diverses :

- **6.1** : Le Maire et Mr Patrice CHEVASSUS s'occuperont du sapin de Noël qui sera positionné sur la place du village.
- L'entreprise FAVIER posera les guirlandes sur le sapin à partir du 8 décembre.
- **6.2** : Le déplacement des poteaux de la ligne Orange sur la route de Ladoye-sur-Seille, est prévu prochainement, ainsi que quelques poteaux au Chaumoise-Boivin.
- **6.3** : La Communauté de Communes a accueilli mi-octobre M. l'Inspecteur Général des Grands Sites (Ministère) sur les douze communes concernées par le projet. Cette tournée en présence des maires et des acteurs institutionnels et professionnels locaux permettra à Monsieur l'Inspecteur de rendre son avis d'ici quelques mois.

Fin de séance : 19h45

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent



Maire